

Sommaire

1 - Politique et engagement de la direction pour la licence évaluée:	2
2- Analyse générale de la licence évaluée:	2
2-1- Qualité de l'organisation :	2
2-2 - Positionnement dans l'environnement :	2
3- Eléments caractéristiques de la licence évaluée:	3
3-1- Place de la recherche :	3
3-2- Place de la professionnalisation :	3
3-3- Place des projets et stages :	3
3-4- Modalités d'enseignement, place du numérique et place de l'International :	3
3-5 - Evaluation des étudiants :	3
3-6- Suivi des diplômés :	3
3-7- Conseil et procédures d'autoévaluation :	4
4- Management de la qualité lié à la licence évaluée:	4
4-1- Rôles, responsabilités et autorités:	4
4-2- Ressources requises :	4
4-3- Maîtrise des informations documentées	4
4-4- Maîtrise des éléments de sortie non-conformes :	4
4-5- Compréhension de l'établissement et de son contexte	5

1 - Politique et engagement de la direction pour la licence évaluée:

La direction doit établir une politique et des objectifs pertinents qui intègrent, sans s'y limiter, les points suivant :

- Le positionnement dans la dimension stratégique de l'établissement
- Les enjeux et appuis institutionnels pour la licence évaluée
- Les objectifs scientifiques et professionnels globaux de la licence évaluée

2- Analyse générale de la licence évaluée:

2-1- Qualité de l'organisation :


La licence doit avoir un contenu lisible, cohérent et complémentaire et doit être soutenus par des dispositifs adéquats en termes :

- Pédagogiques et de recherche (conseils, réunions des responsables des études....)
- Mutualisation des enseignements et des équipes pédagogiques, avec d'autres formations de l'établissement et/ou avec d'autres établissements.
- Moyens administratifs et techniques à l'appui de la licence évaluée.

2-2 - Positionnement dans l'environnement :

L'établissement doit définir le positionnement de la licence évaluée dans son environnement. Les repères suivant doivent être considérés :

- positionnement dans l'offre globale de formation de l'établissement et dans la carte régionale, nationale et internationale des établissements du supérieur.
- positionnement en termes de formation des autres cycles universitaires, des écoles doctorales ; des autres universités, écoles et instituts; présence de cursus labellisés, etc.
- l'environnement en termes d'entreprises ou associations partenaires.
- les laboratoires en appui des formations, le potentiel global en enseignants-chercheurs et/ou chercheurs du champ de formations et leurs liens avec les laboratoires de recherche du domaine.

 <small>Instance Nationale de l'Évaluation, de l'Assurance Qualité et de l'Accréditation</small> <small>الهيئة الوطنية للتقويم وضمان الجودة والاعتماد</small>	Instance Nationale de l'Évaluation, de l'Assurance Qualité et de l'Accréditation	Code : PE-REF-02 Date d'émission : 03/04/15 Rév : 00
	REFERENTIEL DE L'EVALUATION DES LICENCES	Page 3 sur 5

- les différents partenariats et / ou les formations co-construites au nationale et / ou à l'international : diplômes conjoints, doubles diplômes, etc.

3- Eléments caractéristiques de la licence évaluée:

3-1- Place de la recherche :

L'établissement doit définir et gérer les liens de la licence évaluée avec les activités de recherche de l'établissement, par l'intervention de ses enseignants-chercheurs ou chercheurs associés, au travers de la recherche industrielle ou sociétale avec des parties intéressées.

3-2- Place de la professionnalisation :

L'établissement doit spécifier la licence évaluée en termes de compétences professionnelles ; réflexion sur les métiers et de certification professionnelle.

3-3- Place des projets et stages :

L'établissement doit fixer les objectifs, les modalités, l'organisation et l'évaluation des projets et des stages. Il convient de se doter d'une convention type de stage.

3-4- Modalités d'enseignement, place du numérique et place de l'International :

L'établissement doit définir une politique et des dispositions en matière de modalités d'enseignement concernant, sans s'y limiter les points suivant :

- Langues de l'enseignement et dans l'enseignement
- Place du numérique dans l'enseignement
- Formation des étudiants aux nouvelles technologies
- Evolution des pratiques pédagogiques
- Ouverture internationale de la formation : accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.

3-5 - Evaluation des étudiants :

L'établissement doit définir une politique et des dispositions pour gérer et pour maîtriser les réunions des jurys d'examen et règles de délivrance des crédits et des diplômes.

3-6- Suivi des diplômés :

L'établissement doit définir, mettre en œuvre et entretenir une politique et des dispositions pour suivre les diplômés de la licence évaluée. Il convient de se doter d'un outil de traçabilité des étudiants de l'établissement.

3-7- Conseil et procédures d'autoévaluation :

L'établissement doit établir des procédures de vérification de la performance et de l'efficacité de la licence évaluée. Ces procédures doivent concerner, sans s'y limiter :

- Les conseils ou autres structures équivalentes (constitution, rôle et modalités des réunions)
- Evaluation des enseignements par les étudiants et analyse de cette évaluation
- Autoévaluation des formations et analyse globale de cette autoévaluation.

4- Management de la qualité lié à la licence évaluée:

4-1- Rôles, responsabilités et autorités:

La direction doit s'assurer que les responsabilités et autorités pour des rôles pertinents au niveau de la licence évaluée sont attribuées, communiquées et comprises au sein de l'établissement. La direction doit attribuer la responsabilité et l'autorité pour s'assurer que le déroulement de la licence évaluée est conforme aux exigences réglementaires, aux exigences des parties intéressées et aux exigences internes.

4-2- Ressources requises :

La direction doit identifier et fournir les ressources nécessaires (ressource humaine, infrastructure et environnement de travail) pour la mise en œuvre, la mise à jour et l'amélioration continue du management de la licence évaluée.

4-3- Maîtrise des informations documentées

Les informations documentées (papier et / ou électronique) exigées par le présent référentiel doivent être maîtrisées pour assurer :

- Qu'elles sont disponibles et conviennent à l'utilisation
- Qu'elles sont convenablement protégées et sauvegardées(par exemple de toute perte de confidentialité, utilisation inappropriée ou perte d'intégrité)
- Que leurs modifications sont maîtrisées

4-4- Maîtrise des éléments de sortie non-conformes :

L'établissement doit assurer que les éléments de sortie qui ne sont pas conformes aux exigences applicables sont identifiés et maîtrisés. Selon la nature de la non-conformité et son impact sur la conformité des services fournis liés à la licence évaluée, l'établissement doit mener les actions appropriées (correction et / ou action corrective et / ou préventive).

4-5- Compréhension de l'établissement et de son contexte

L'établissement doit déterminer les enjeux externes et internes pertinents par rapport à sa finalité et son orientation stratégique, et qui influent sur sa capacité à atteindre les résultats attendus de la licence évaluée. L'organisme doit surveiller et revoir les informations relatives à ces enjeux externes et internes.

NOTE 1 : Les enjeux peuvent comprendre des facteurs positifs et négatifs ou des conditions, à prendre en considération.

NOTE 2 : La compréhension du contexte externe peut être facilitée par la prise en compte des enjeux découlant de l'environnement juridique, technologique, concurrentiel, commercial, culturel, social et économique, qu'il soit international, national, régional ou local.

NOTE 3 : La compréhension du contexte interne peut être facilitée par la prise en compte des enjeux liés aux valeurs, à la culture, aux connaissances et à la performance de la licence évaluée.

L'établissement doit tenir compte de ces enjeux en déterminant les risques et les opportunités qu'il est nécessaire de prendre en compte pour:

- Donner l'assurance que la licence évaluée peut atteindre les résultats escomptés
- Accroître les effets souhaitables
- Prévenir ou réduire les effets indésirables
- S'améliorer

L'organisme doit planifier les actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités. Les actions mises en œuvre doivent être proportionnelles à l'impact potentiel sur la conformité des services liés à la licence évaluée.